



(N° 238.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 MAI 1846.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Louis-Auguste Cousin.*

MESSIEURS,

Le pétitionnaire a vu le jour à Fontenay-les-Briis (France), le 27 février 1819; il habite la Belgique, depuis 1828, où il suivit sa mère devenue veuve; un arrêté de M. le Ministre des Travaux Publics, en date du 9 décembre 1841, l'a nommé surveillant au service de l'État, et, comme tel, attaché au service des routes dans la province de Hainaut.

Les chefs du sieur Cousin rendent hommage à son zèle, à sa probité et surtout à l'aptitude toute particulière dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

Les autorités consultées estiment qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
HENOT.

Le président,
J. MAERTENS.
